

210

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 210 11 janvier 1973
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Eric Baier
Claude Bossy
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Claude Favez

Vietnam et démocratie

Toujours, à « *Domaine public* », nous nous sommes exprimés avec réserve sur les sujets de politique étrangère; ceux, du moins, qui n'engageaient pas la Suisse.

A cette réserve, ou plus exactement à cette pudeur, deux raisons. La difficulté, d'abord, de réunir des informations originales, mais surtout la crainte de tomber dans le manifeste, la protestation prétendument virile, ce verbalisme en pantoufles, plus pitoyable que le jusqu'aboutisme de ce que l'on appelait, à l'âge pré-missile, l'arrière.

La dictature imposée à la Grèce ou à la Tchécoslovaquie nous a émus directement. Ces pays sont en Europe, comme la Suisse est en Europe, et l'Europe ne peut plus vivre sans une certaine idée de la démocratie et de la liberté.

En décembre 1972, plus que jamais, le Vietnam est apparu aussi comme physiquement, géophysiquement, lié à notre continent, à nous-mêmes.

Certes, sur les négociations Kissinger-Le Duc Tho, nous ne connaissons, comme tout un chacun, que des rumeurs. Mais s'il est vrai que le projet de traité prévoyait le maintien au Sud, c'est-à-dire le non-retrait, des troupes régulières, combattantes du Vietnam du Nord, cela signifiait que M. Nixon passait par pertes et profits la sanglante aventure vietnamienne.

Aujourd'hui, il songe pourtant à sauver la face. Si l'on se plaçait sur le seul terrain de la réflexion raisonnable, les moyens mis en œuvre pour conserver le prestige de galerie sont inhumainement

sans rapport avec le but, compte tenu de tout ce qui a d'ores et déjà été concédé.

Mais il ne s'agit pas seulement de peser la fin et la proportion des moyens. La violence des bombardements terroristes a été assimilée, à juste titre, à la torture: celui qui frappe peut répéter, doser, premier, deuxième, troisième degré, le traitement, sans subir la moindre représaille dans sa propre chair.

Or une torture de cette nature ne fait que créer un sentiment de révolte et d'impuissance chez tous ceux qui s'en indignent, culpabilisés de vivre dans leur confort douillet et sans risque.

Certes, le monde n'en est pas à la première indignation impuissante. Où sont les indignés du printemps noir de Prague?

Mais les Etats-Unis ne sont pas en situation, eux aussi porteurs de l'idée démocratique, d'agir en ignorant durablement les conséquences internationales de leurs actes.

Certes, leur diplomatie peut, comme elle le fait souvent, mépriser les réactions populaires ou internationales. Mais la révolte impuissante ronge de l'intérieur les institutions des autres pays; elle secrète l'ultra-gauchisme; elle rend la violence de la vengeance désirable.

Si Nixon croit défendre la démocratie au Sud-Est asiatique, comment ne voit-il pas qu'en Europe même, il sape l'idée de démocratie?

Il s'est imaginé prendre un risque calculé: c'est plus qu'un crime, c'est un mauvais calcul. Il y a les victimes. Il y a hors du champ de bataille le réveil des pulsions de violence.

A NOS LECTEURS

En payant votre abonnement pour 1973 (33 fr.), et même si le temps des cadeaux est officiellement clos, n'oubliez pas que vous pouvez abonner une personne à qui vous voulez du bien à des conditions avantageuses (soit un supplément de 18 francs).

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3: En Suisse romande, une TV éducative sous-développée; p. 4: La couleur des hauts fonctionnaires de la Confédération, Le carnet de Jeanlouis Cornuz; p. 5: La semaine dans les kiosques alémaniques, La guerre des tirages; pp. 6/7: L'évacuation du Prieuré; p. 8: Pitié pour les profiteurs!

En Suisse romande, une télévision éducative sous-développée

Qu'est devenu le rapport Hari? Ce pourrait être le titre d'un roman policier; en réalité, la question a été posée devant le Grand Conseil genevois par le député socialiste Christin à l'occasion de la séance, déjà lointaine, du 14 janvier 1972 (mémorial des séances du Grand Conseil, page 160).

Décrivant les circonstances qui ont entouré le lancement, puis l'interruption, des émissions scolaires de la Télévision suisse romande, l'interpellateur rappelait qu'un groupe de travail avait été mandaté en 1969 pour étudier sous ses différents aspects le problème de la télévision scolaire, et qu'un rapport, le rapport Hari, avait été déposé en avril 1970.

Une interpellation largement justifiée par le développement remarquable de la télévision éducative dans la plupart des pays industrialisés. Les propositions contenues dans le texte ainsi « exhumé » étaient-elles mises à l'index par la Conférence romande de l'instruction publique? L'interpellateur pouvait, à juste titre, se montrer inquiet, puisque jusqu'ici il n'a guère été tenu compte de cette étude.

Plus de deux ans de silence: il nous semble important de faire le point aujourd'hui, sous la forme d'un bref historique et d'un rappel des thèses importantes du rapport.

L'historique de la télévision scolaire à la SSR? Il tient en quelques dates rappelées dans le rapport Hari¹. A l'initiative de la direction de la SSR (préoccupée dès longtemps, il faut le dire, du rôle de la télévision dans l'éducation en général), sont créées en 1963 une commission nationale et trois commissions régionales télécolaires comprenant des représentants de la télévision, de la radio scolaire, et des Départements de l'instruction publique.

Le 11 novembre 1964: diffusion de la première émission « scolaire », consacrée à la présentation

¹ Du nom du groupe de travail mandaté officiellement par la direction de la TV romande le 5 août 1969 et composé de MM. René JOTTERAND (président, secrétaire du DIP genevois et président de la commission de télévision scolaire), Robert HARI (rapporteur, directeur général du Cycle d'orientation de l'enseignement secondaire genevois, délégué de la Suisse aux stages du Conseil de l'Europe sur l'enseignement par la télévision), Pierre GISLING (chef du service « Art et Education » à la TV romande), Fernand DUCREST (directeur de l'Ecole normale, Fribourg), Eric LAURENT (directeur du Centre neuchâtelois de recherches et de documentation pédagogiques), et Léon PREBANDIER (directeur adjoint du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire vaudois).

du canton d'Appenzell. Réactions diverses, de l'intérêt au scepticisme. Néanmoins, la série se poursuit jusqu'en 1969, au gré de soixante volets

Le programme du rapport Hari

Le rapport Hari s'appuie sur trois options fondamentales:

- la conception d'une télévision scolaire intégrée à l'enseignement;
- l'association de la télévision et de la radio scolaire en un service unique de radio-télévision éducative (RTE);
- la conviction que le problème particulier de l'éducation à l'aide des mass-medias à l'échelon scolaire s'intègre au problème d'ensemble de l'éducation permanente, et que les solutions préconisées pour la Suisse romande devraient s'intégrer à un plan plus vaste, au niveau fédéral.

sur des sujets variés, sans que jamais soient formulés des objectifs précis et une doctrine cohérente de l'enseignement par la télévision.

Première mesure efficace: la SSR, soucieuse de ne pas se couper du corps enseignant, désireuse d'améliorer la valeur pédagogique des émissions, requiert, d'entente avec les Départements de l'instruction publique genevois et vaudois, les services de deux enseignants, l'un primaire, l'autre secondaire, qui doivent être formés comme réalisateurs. Revers de la médaille: les émissions expérimentales ne correspondent pas à des besoins clairement définis, ni ne s'inscrivent dans une politique à long terme. La production, ainsi conçue, reste marginale, voire inutile (nombre d'établissements scolaires ne sont pas pourvus de postes récepteurs); elle ne contribue pas à promouvoir le nouveau moyen de communication de masse sous l'éclairage souhaitable. Le constat auquel procède en 1969 à Gruyères des représentants de la Télévision romande, de la commission romande de télévision scolaire, et des Départements de

Les grands principes définis, l'analyse systématique des problèmes pédagogiques, techniques, administratifs et financiers, juridiques, dégage des conclusions qui constituent autant de propositions.

Dès l'abord, le postulat de base:

« Le statu quo de la télévision scolaire ne peut être maintenu; la télévision scolaire doit être intégrée, même si cette adéquation à l'enseignement ne peut se faire que par paliers successifs. Elle est donc étroitement liée aux problèmes de réformes scolaires (ces dernières devant impérieusement tenir compte de ce média), à la coordination romande et au problème de l'éducation permanente. »

« Cette option implique un certain nombre de mesures:

— Au niveau de la SSR, notamment:

l'instruction publique, est sans ambiguïté sur ces points.

Conséquence immédiate : la production des émissions expérimentales est interrompue; en outre, pour faire le point, pour étudier le problème dans son ensemble, la direction de la Télévision romande désigne un groupe de travail restreint de cinq personnes, qui rendent en avril 1970 un rapport dense sur la question (voir l'encadré ci-dessous).

Le rapport Hari est examiné en 1970 par la direction de la SSR, les membres des commissions de télévision scolaire, les responsables des Départements de l'instruction publique. Embargo, enterrement de première classe, le document reste interne et officieux. Et c'est le silence depuis deux ans.

Il est certain que l'introduction de la technologie dans l'enseignement, la prospective, effraient et dérangent les esprits. Certains Départements de l'instruction publique refusent des participations financières, reculant probablement devant une dé-

cision qui laisserait la porte ouverte à des conceptions nouvelles de l'éducation. Quant à la SSR, elle redoute peut-être une collaboration qui impliquerait une politique éducative et culturelle mieux définie, une formation différente des cadres, une orientation plus critique des programmes.

Deux années de silence. Ce qui était hier d'un visionnaire est aujourd'hui d'un réaliste, et les options fondamentales du rapport Hari sont les seules bases de travail réalistes. Celui-ci a sans doute le tort d'avoir raison trop tôt. Au-delà des problèmes de personnes, il apparaît de plus en plus clairement que les structures et les mesures proposées sont à la fois possibles et nécessaires.

Entre-temps, cependant, la Télévision suisse romande a persisté à programmer quelques émissions à caractère éducatif, « Bilder auf deutsch, Ecole 71 », qui n'ont guère soulevé de passions. Enfin il y eut une tentative pas très heureuse, « Les maths modernes », dont les vingt-six émissions étaient estimées à 400 000 francs (mémorial N° 15 du Grand Conseil genevois, p. 1449). Men-

tionnons toutefois une réussite, le cours d'anglais emprunté à la TV bavaroise.

Au cours de la séance du Grand Conseil genevois du 5 mai 1972, le conseiller d'Etat Chavanne répond à l'interpellation du député Christin : le rapport Hari a été remis en 1970 à la direction de la SSR, il a été discuté à la Conférence romande des chefs de département, son étude se poursuit...

Quant aux responsables de l'instruction publique à Genève, « ils sont convaincus de l'intérêt et de la valeur, pour nos écoles, maîtres et élèves, d'une télévision éducative judicieusement conçue », mais ils estiment que c'est « au niveau intercantonal que le problème peut être discuté et résolu définitivement ». Le conseiller d'Etat Chavanne regrette encore que les tentatives de mettre sur pied une télévision scolaire se soient soldées par un échec; il conclut par un vœu : « Nous tâcherons de faire mieux la prochaine fois, mais nous ne sommes pas responsables ».

● Suite de l'article dans le prochain numéro.

1. Création d'un service de radio-télévision éducative animé par une équipe mixte de spécialistes appartenant à des domaines différents.
2. Production systématique d'émissions relevant du principe de l'intégration; la présence à l'antenne de la RTE doit être importante (selon la commission, trois jours par semaine, répétitions d'émissions incluses).
3. Exploration de la production existante, en vue de l'élaboration d'un fichier systématique et permanent.

— Au niveau des DIP :

1. Détachement d'enseignants ou de collaborateurs spécialisés de l'enseignement pour la constitution de l'équipe de RTE.
2. Création d'un service pédagogique travaillant dans le cadre de la RTE pour l'élaboration du matériel de préparation, d'accompagnement et d'exploitation, et de sa diffusion.

3. Equipement progressif et systématique des écoles en matériel de télévision, notamment pour l'enregistrement et la diffusion interne.

— A d'autres niveaux, la commission préconise l'institution d'un Conseil exécutif bénéficiant d'un bureau permanent, dans le cadre du service de radio-télévision éducative. Elle note d'autre part que les autorités ou organes compétents, pour permettre la bonne marche de l'organisation ainsi mise sur pied, doivent remettre en question dans les plus brefs délais la loi sur les droits d'auteur, par l'adjonction d'articles exceptant l'instruction publique des droits en question.

Au rang des propositions particulières, la création d'un service de radio-télévision éducative comme tel s'impose. Il serait animé par des réalisateurs à plein temps au service de la SSR, par des pédagogues spécialisés dans les tech-

niques de l'apprentissage scolaire, par des psychologues scolaires, des sociologues, et éventuellement, par un ou des documentalistes.

Enfin, la création d'un centre technique est la solution adéquate aux problèmes posés par l'enregistrement d'émissions de télévision éducative d'origines diverses; il devrait être équipé, notamment sur le plan technique, des divers types d'appareils utilisés dans les établissements scolaires romands et de magnétoscopes de base permettant les transpositions. Un tel centre relèverait des départements romands de l'instruction publique.

Complément indispensable : une équipe de recherche devrait être mandatée pour définir la valeur spécifique de la télévision dans l'enseignement et déterminer en quelque sorte une pédagogie télévisuelle qui puisse faire rendre à ce média le maximum d'efficacité.

La couleur des hauts fonctionnaires de la Confédération

Le Centre de recherches sur l'histoire et la sociologie de la politique suisse, dirigé par le Professeur Erich Gruner (Berne), a entrepris, il y a quelques années, une étude sur les fonctionnaires supérieurs de la Confédération. Les résultats sont publiés dans un livre qui a paru récemment (Ulrich Klöti : « Die Chefbeamten der schweizerischen Bundesverwaltung »).

Trois périodes de référence ont été choisies : 1938, 1955 et 1969. Ce sont les plus hauts fonctionnaires (directeurs, chefs de division et assimilés) qui ont été interrogés en 1969, alors que pour les autres années, s'ils n'étaient plus

en mesure de répondre, des méthodes de recherches différentes ont été mises en œuvre. Au total 411 fonctionnaires ont été pris en considération en 1969, 280 en 1955 et 193 en 1938 (la liste nominative a été publiée). Extrayons de ce volume, qui retiendra l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la vie politique, les indications relatives à l'appartenance politique de ces grands commis : 367 ont donné une réponse en 1969, de sorte que cette appartenance n'est pas connue dans 44 cas (dont la moitié au Département politique). Pour les 367 cas connus, 193 fonctionnaires (52 %) ont indiqué qu'ils n'appartenaient à aucun parti, 107 (29 %) qu'ils étaient membres du Parti radical, 28 (8 %) du Parti chrétien-démocrate, 18 (5 %) de l'Union démocratique du centre (PAB), 10 (3 %) du Parti socialiste,

7 (2 %) du Parti libéral-démocratique et 4 (1 %) de l'Alliance des indépendants.

La proportionnelle en échec

A l'époque, rappelons-le, le Conseil fédéral était composé depuis dix ans de 2 radicaux, 2 chrétiens-démocrates, 2 socialistes et 1 PAB. Il est intéressant de noter que c'est après la guerre seulement que le Parti socialiste, qui groupe le plus grand nombre d'électeurs depuis 1929, a accédé modestement à la haute administration. Mais la sous-représentation chrétienne-démocrate dans ces hautes sphères démontre aussi que la proportionnelle n'y règne pas, en dépit de ce que croient parfois discerner des observateurs mal informés.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Scènes de la vie quotidienne en Cacanïe (1)

Fièvre de ses trois langues nationales — le tatar, le sabir et le bas-breton — la Cacanïe se trouve à mi-chemin entre Brive-la-Gaillarde et Semipalatinsk. Les habitants du pays passent pour vivre à l'ombre de leurs montagnes, trayant leurs vaches et vivant paisiblement. Et pourtant...

Récemment, un élève de l'Académie — l'équivalent de nos collègues — a pris la parole en pleine mosquée, lors de la cérémonie des promotions, et a tenu des propos plus ou moins incendiaires. Bien.

On l'a puni en lui interdisant l'entrée de l'Académie pendant trois mois.

Voilà qui est sévère, mais qui peut se comprendre à la rigueur.

Par ailleurs, soucieux de réformer un système scolaire parfait, mais qui laisse à désirer, les responsables de l'Instruction publique ont formé

diverses commissions, dont l'une est même composée non seulement d'enseignants, mais aussi d'élèves de l'Académie.

Voilà qui témoigne d'un esprit novateur très hardi, peut-être discutable, mais après tout défendable.

Par ailleurs encore, dans la dite commission, figure précisément l'élève puni de trois mois d'exclusion pour avoir osé critiquer le système scolaire que la commission est chargée de réformer... Voilà qui est typiquement cacaniën !

Autre chose :

Justement alarmée par l'agitation des élèves et par leur « absentéisme » — certains manquent, paraît-il, pour aller à des « manifs » — une forte majorité des professeurs de l'Académie a envoyé une lettre au Ministère de l'Education pour lui demander de prendre des mesures, des arrêtés, afin de lutter contre cette agitation et cet absentéisme.

Voilà qui est compréhensible.

Par ailleurs, toujours soucieux d'être à la pointe de la pédagogie théorique et appliquée, les psy-

chologues et pédagogues cacaniëns se demandent depuis quelque temps s'il ne conviendrait pas d'introduire dans certaines écoles la « liberté académique », c'est-à-dire le droit, pour les élèves, d'assister ou de ne pas assister aux cours, selon leur libre décision. Le tout afin de favoriser leur « créativité ».

Voilà encore qui est hardi, mais peut-être justifié. Par ailleurs encore, au nombre de ceux qui pencheraient pour la dite liberté « académique » se trouvent précisément quelques-uns de ceux qui, huit mois plus tôt, réclamaient des mesures pour lutter contre l'agitation et l'absentéisme...

Voilà qui est typiquement cacaniën !

Moralité...

Heureux pays, la Cacanïe, où l'on s'est définitivement libéré du principe du tiers-exclu, du carcan de la logique, de la tyrannie du rationalisme cartésien, pour adopter une souple dialectique, dont il est difficile de dire si elle est hégélienne ou marxiste.

J. C.

«Notre Roger»

«Die Weltwoche» (52) intitule son article consacré au Président de la Confédération pour 1972: «Notre Roger» à la tête (an der Spitze); l'article commence par une anecdote sur l'accueil personnel du nouveau président par l'huissier du canton du Valais lors de la réception à Sion après la récente élection. En ce qui concerne une démission éventuelle, M. Bonvin déclare: «J'ai dit que je désirais être libéré après mon année de présidence. J'ai choisi mes mots avec attention. C'est un vœu». «Die Weltwoche» tire la conclusion que ce vœu pourrait ne pas être exaucé si l'on veut éviter une seule élection complémentaire.

Dans le premier numéro de cette année, un article de Stockholm, signé Gerhard Meissel, et consacré au banquier suisse Jacques Hentsch qui ne peut pas encore quitter la Suède. A signaler la reproduction d'une page de son carnet de notes avec les indications codées sur des comptes numérotés qui intéressent beaucoup la police.

«AZ-Tribüne» (29-30. 12.) publie la contribution de Dieter Fringeli à la journée d'étude organisée à Cologne le 9 septembre 1972 sur le thème «Le sport et le nationalisme». Les 5-6 janvier, «AZ-Tribüne» livre les commentaires du conseiller national saint-gallois Hans Schmid sur les arrêtés conjoncturels du Parlement. L'auteur souligne qu'aucun conseiller national socialiste n'a approuvé l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices.

Boris Vian en bernois

«Le Déserteur» de Boris Vian, adapté en «berndütsch», c'est une des découvertes du nouveau programme des «Troubadours bernois» dans la cave «Die Rampe». L'adaptateur, instituteur, directeur de théâtre, chansonnier est Bernhard Stirnemann, depuis une année membre socialiste du législatif de la ville fédérale.

La guerre des tirages

La rude bise qui fait tomber les feuilles a incité bien des journaux, en ce début d'année, à expliquer à leurs lecteurs que leur tirage croît, ce qui est un signe de santé. Lorsqu'ils n'ont pas le plus fort tirage de leur ville ou de leur région, tel «Der Bund», de Berne, ils ont recouru aux données des instituts d'étude du marché pour indiquer qu'ils avaient plus de lecteurs par exemplaire que leurs concurrents et qu'ils étaient donc plus lus.

Ailleurs, en Argovie, c'est un journal radical, l'«Aargauer Tagblatt» qui a conclu un accord avec le journal PAB, devenu orphelin de son grand frère bernois. Car, dans ce canton, la lutte est sévère avec le «Badener Tagblatt», de même tendance mais très peu respectueux des hommes en place et donc plutôt non conformiste, à la manière de la «National Zeitung» de Bâle. A ce sujet il est intéressant de suivre la progression du tirage d'un journal local dans une région en expansion. En 1952 le «Badener Tagblatt» avait un tirage utile de 8748 exemplaires. Les 10 000 exemplaires sont atteints en 1954, les 20 000 en

1968 et le 4 octobre 1972 l'organisme de contrôle des tirages attestait un tirage de 27 832 exemplaires.

A Bâle, les deux principaux quotidiens locaux, la «National Zeitung» et les «Basler Nachrichten» ont abandonné au printemps leur parution bi-quotidienne pour ne plus publier qu'une édition par jour. Ils ont profité tous deux de l'opération, puisque le dernier contrôle de tirage, en décembre, a permis de constater un tirage de 88 240 exemplaires pour la «National Zeitung» (+ 7777 par rapport au début de 1971) et de plus de 10 % en l'espace de huit mois pour les «Basler Nachrichten» (actuellement: 28 283 exemplaires).

Cette lutte pour conserver une place sur le marché, n'empêche pas la presse de collaborer lorsqu'il s'agit de survie. Les trois quotidiens lucernois («Vaterland» — chrétien-démocrate —, «Luzerner Tagblatt» — radical — et «Luzerner Neueste Nachrichten» — sans appartenance politique) ont fondé une société commune qui, depuis dix ans, assure la distribution aux abonnés des trois journaux à Lucerne et dans plusieurs communes de l'agglomération.

Ce scandale, jusqu'à quand?

Nous avons annoncé que nous mènerions une campagne systématique contre la publicité télévisée; nous tenterons de lui donner une ampleur publique. Dès maintenant, il importe d'alimenter le dossier.

Maurice Duverger, dans «Le Monde» (cité lors du débat sur la conjoncture au Conseil national): «Un office public comme la télévision doit-il devenir un des éléments essentiels du gigantesque bourrage de crâne qui oriente la production des nations développées et capitalistes vers la fabrication pléthorique d'objets

ou gadgets ménagers au détriment de services collectifs plus utiles mais moins rentables?»

Le problème se pose dans les mêmes termes dans notre pays.

Dans les illustrations, ceci:

La publicité pour les voitures ou les pneus nous montre les véhicules résistant à des conduites téméraires, par exemple à grandes vitesses sur routes mouillées.

On connaît les accidents graves dus à l'aquaplaning. De quel droit une entreprise privée peut-elle disposer, moyennant finance, d'un monopole pour persuader le consommateur d'une absence illusoire de risques; c'est-à-dire, de quel droit peut-elle suggérer, pour son profit, des conduites que l'on sait mortelles?

La fin de l'histoire

La brutale évacuation par la police, le 20 décembre, à 5 h. 30 du matin, de la maison dite du Prieuré et la démolition-éclair de la vieille bâtisse habitée ou fréquentée par un certain nombre de jeunes a quelque peu perturbé la trêve habituelle des fêtes de fin d'année.

Selon le « Journal de Genève », le chef de la police, M. André Leyvraz, a ostensiblement quitté la cathédrale lors du culte de Noël pour protester contre les propos du prédicateur, le pasteur Claude Reverdin, qui s'en prenait aux procédés discutables de la police en cette affaire. Et dans une lettre ouverte au chef du Département de justice et police, le conseiller d'Etat Henri Schmitt qui présida le grand rassemblement protestant des chantiers de l'Eglise, un pasteur et un prêtre, desservant un des quartiers résidentiels de la banlieue genevoise, écrivent : « Grâce à vous nous avons eu honte de célébrer Noël et il faut que vous le sachiez... Il est des actes qui nous ouvrent les yeux. L'événement du Prieuré est de ceux-là : il a balayé nos illusions. Que le comportement officiel de notre pays ne soit plus chrétien, la triste réalité du statut des saisonniers nous l'avait déjà assez manifesté. L'évacuation brutale du Prieuré est dans la même ligne.

L'heure de la Gestapo

» Vous avez pu lire dans la presse ce commentaire : « 5 heures, l'heure de la Gestapo ! » Commentaire qui vient spontanément à l'esprit, car vous avez choisi une méthode rappelant, à ceux qui l'ont connue, une ère que nous espérons ne plus revoir. Illusion que de parler de démocratie là où l'on utilise semblables méthodes de régime policier !

» Illusion de croire que nos autorités méritent la confiance, puisqu'elles n'ont pas le courage de leurs actes !... »

Il est probable que les responsables de l'opération-surprise du 20 décembre ne s'attendaient pas à de si vives réactions. La presse quotidienne qui, à plusieurs reprises au cours des deux dernières années, avait évoqué les affaires de drogue, les vols et les descentes de police liées au nom du Prieuré, s'est d'abord largement fait l'écho des motifs invoqués par la police dans sa conférence de presse pour justifier son action. Et le journaliste de la « Tribune de Genève », présent sur les lieux à l'heure H, de décrire avec minutie l'odeur de la crasse, l'état des WC, « au sol recouvert d'une couche d'excréments » et le danger permanent d'incendie. Seule, à ce moment, la « Voix ouvrière » proteste avec virulence, sous la plume de Pierre Karlen, contre un acte qu'elle estime odieux et tente de dépasser le folklore local pour présenter « les membres collectifs de travail et d'habitation qui vivaient au Prieuré ».

Le ton de la presse

Dans les jours qui suivent, le ton change, malgré les quelques violences des brèves manifestations de protestation et l'occupation pendant vingt-quatre heures d'un immeuble de luxe en construction par des groupes gauchistes, dont la LMR et l'Alliance des collectifs libertaires. La « Voix ouvrière » du 22 décembre, sans approuver l'entreprise de la police, rappelle que la « communauté de sectes diverses, dans la crasse, l'indolence, la mendicité et à l'occasion la drogue, n'ont rien de commun, soit dit une fois de plus, avec la lutte organisée que mène la classe ouvrière », mais demande quelques jours plus tard, à nouveau sous la plume du conseiller municipal Pierre Karlen, ce qu'envisagent les pouvoirs publics pour procurer les lieux de rencontre et d'hébergement durables qui sont nécessaires, surtout depuis la démolition du Prieuré ? »

La fin d'un rêve impossible ?

Sous ce titre, l'un des journalistes de « La Suisse » tente de dégager, après quelques jours de réflexion, la signification d'un conflit qui oppose deux conceptions de vie diamétralement opposées. D'une part, il y a la grande majorité des gens qui ne demandent qu'à vivre tranquillement. De l'autre, un groupe de jeunes qui cherchent « autre chose », fût-ce en entrant en contradiction ouverte avec la société. » Et dans le « Journal de Genève » Jean Rudhart, professeur à l'Université, se penche sur les jeunes du Prieuré : « Quels que soient leurs errements, les traiter comme des malpropres dont on débarrasse la voie publique, ce n'est pas seulement faire injure à ce qu'il y a de meilleur en eux, c'est aussi nous fermer à un appel que nous serions sots de ne point entendre. Une fois le Prieuré fermé, ses occupants dispersés, beaucoup d'entre eux reconduits à la frontière, oser prétendre, comme on l'a fait, qu'il n'y a plus de problèmes, c'est du pharisaïsme ou de l'aveuglement. » Enfin un certain nombre de responsables de la politique de la jeunesse à Genève, dont le directeur-adjoint de la Protection de la jeunesse et le directeur de la Mission intérieure de l'Eglise nationale protestante demandent que l'Etat mette à la disposition des jeunes, d'une part des locaux d'hébergement, et d'autre part un lieu autonome géré par eux-mêmes...

Interventions de poids

Face à ces prises de position, qui dépassent le cadre habituel des protestations et des contestations, face à un malaise qui finit par atteindre jusqu'à la presse quotidienne, en général progressivement, les appuis publics à l'action de la police sont rares. La Fédération des associations de parents d'élèves du Cycle d'orientation dit son soulagement, et le comité de l'Association des intérêts des Pâquis exprime ses félicitations au conseiller d'Etat Henri Schmitt. Il est vrai que les jeunes du Prieuré n'étaient pas populaires, particulièrement auprès des commerçants, et que

le président de l'Association des intérêts n'est autre que l'ancien chef de la police, M. Charles Knecht !

L'expérience du Prieuré a commencé en juin 1971 lorsque l'Association des habitants du quartier des Pâquis demande par pétition au Conseil municipal que la Ville de Genève obtienne, par un échange avec la Confédération, la propriété du Prieuré, qui permettrait de créer un espace vert et un centre de loisirs dans un quartier populaire et peuplé qui en a grand besoin. Consciente du problème, soucieuse peut-être aussi de sauver l'ancien hospice dont fait partie une belle villa du XVII^e siècle, la commission des pétitions du Conseil municipal se prononce favorablement, et le radical Jean Olivet, à l'issue du débat du 5 octobre 1971, met en lumière le désir unanime de ce Conseil municipal d'essayer de trouver une solution, même à titre provisoire.

Mais les choses en resteront là. Et c'est finalement avec le canton de Genève que la Confédération procédera à un échange qui doit permettre au premier d'agrandir l'usine de filtration des eaux des Services industriels, échange et projet d'extension qui vont ramener l'attention sur le problème des locataires du Prieuré.

Un club d'enfants

En effet, l'Association des habitants du quartier n'a pas attendu les décisions parlementaires pour agir. Après avoir installé sur les lieux tout d'abord un groupe-logement (et ses assemblées générales, qui réunissent de quatre-vingts à cent personnes), elle crée un club d'enfants qui réunira jusqu'au bout de trente à cinquante enfants par jour, en dehors des heures scolaires. Elle a ainsi consacré deux ans de travail et des milliers de francs à l'installation de cette crèche-garderie dont on imagine les services qu'elle a rendus.

Mais le Prieuré ne restera pas longtemps le domaine de l'Association des habitants. Simples utilisateurs des locaux, ou s'installant à demeure, des jeunes viendront à leur tour occuper les lieux.

Leur nombre et leurs regroupements se modifieront souvent, comme évolueront les rapports — quelquefois ordonnés, quelquefois tendus jusqu'à la violence — qui s'établissent entre différents groupes à la recherche de leur autonomie. Schématiquement, et au travers de bien des ambiguïtés, trois courants se sont rencontrés au Prieuré.

Le « Wagon » et le « Cercle rouge »

Le premier, politique, semble avoir été le plus avancé sur le chemin de l'organisation et de la prise en charge de la communauté. Il a abouti à la création des deux groupes le « Wagon » et le « Cercle rouge » ; il tentera de mettre sur pied une crèche et d'organiser l'accueil et permettra à certains groupuscules, comme la « Base antimilitariste », de se réunir au Prieuré lors des événements qui agiteront la Caserne de Genève en automne 1972.

Le second courant, moins politisé, est constitué de ceux qui ont cherché, au Prieuré, à réaliser leur besoin de totale indépendance : apprentis, dont certains se détacheront du Prieuré en se politisant, pour échapper à un cadre qui les mettait à l'écart de la société, bricoleurs, attirés par la remise en ordre de la vieille bâtisse, collégiens en fugue passagère, bohèmes indigènes ou de passage, à la recherche d'une fraternité nouvelle.

Enfin, troisième courant, sur lequel la presse a plus particulièrement attiré l'attention lorsqu'est venu le moment des questions et du malaise, celui des spiritualistes. Adeptes de la cuisine macrobiotique, disciples de Krishna et, pour finir, la quinzaine d'Enfants de Dieu (Children of God), qui se sont employés à fournir aux usagers du Prieuré une cuisine bon marché et de vivre avec eux le message de l'Evangile.

La vraie révolution

Le Prieuré a donc représenté bien plus que les heures de travail et que l'argent que de nombreux jeunes y ont investi, avec des goûts qui ne sont

peut-être pas ceux de tout le monde et des résultats quelquefois douteux. Bien plus aussi que les arrestations pour drogues, vols ou fugues que la police a dû y opérer plusieurs fois. Car, en bien comme en mal, son existence s'est située en marge de notre société, dans une volonté déterminée de satisfaire avant tout le besoin d'autonomie de chaque individu ou de chaque groupe.

● Suite du texte au verso.

Le calendrier de M. Schmitt

Si la politique est l'art de choisir le moment de l'action, alors le chef du Département genevois de justice et police, Henri Schmitt, est un grand homme politique.

A l'occasion de l'affaire du Prieuré, qui s'est déroulée le 20 décembre 1972, on a abondamment rappelé que l'abattage des arbres des Minoteries, décidé par la Ville de Genève contre la volonté des habitants du quartier, s'était également effectué par surprise, et sous protection de la police, dans les jours qui précéderent la Noël de 1971. Mais il y a mieux. A fin juin 1970, le chef du Département de justice et police faisait voter la loi portant création de la Police mobile intercantonale. A fin juin 1971 l'augmentation des effectifs des agents de la Sûreté et des agentes féminines de police. Et à fin mai 1972 les crédits nécessaires au parking de Cornavin (mais qui restent pour l'instant en souffrance devant le Grand Conseil, en troisième lecture), projet fort discuté dans la population. Les trois fois les votes sont intervenus à la fin de la session du Grand Conseil et à la veille des grandes vacances. Ainsi les opposants au Parlement et dans la population sont-ils plus sûrement réduits à l'impuissance.

EVACUATION DU PRIEURÉ (suite)

Sa destruction soulève des problèmes qui vont bien au-delà de la drogue (d'ailleurs disparue depuis plusieurs mois de par la volonté des politiques de ne plus fournir ce prétexte à la police, et de par l'action des Children of God). Bien au-delà aussi de la violation de domicile à laquelle s'est livrée, malgré tout, la police genevoise. Bien au-delà enfin des considérations sur la crasse et le danger d'incendie, sur la nécessité de démolir — mais qui a donné l'ordre ? — par lesquelles la police a cherché à justifier son action.

Heurts fréquents

En l'absence de toute explication crédible de la part des autorités sur leurs raisons de recourir à une mesure aussi radicale et aussi précipitée, on peut retenir le fait que les jeunes du Prieuré n'étaient pas populaires dans le quartier des Pâquis, bien que, ou plutôt parce que ce quartier

est de population modeste, relativement âgée, votant traditionnellement pour la gauche, socialiste et communiste. Les heurts étaient donc fréquents — même s'ils demeuraient cachés — entre deux modes de vie, deux expériences, deux cultures enfin, dont chacune tend à sous-estimer l'autre comme le prouvaient à l'envi les réactions verbales de la population des Pâquis d'un côté et les tracts des jeunes de l'autre côté.

Un révélateur

Le Prieuré n'est donc qu'un mini-phénomène du conflit qui travaille en profondeur nos sociétés développées, la capitaliste comme la socialiste. Quelques jours après l'événement genevois, un congrès international de l'organisation d'apprentis « Hydra », réuni à Bâle, n'a-t-il pas invité les gouvernements européens à mettre à disposition des jeunes quelques kilomètres carrés de terrain dans des régions économiquement ou socialement menacées afin de créer une colonie autonome ?

Contre l'uniformisation croissante de la société, contre le despotisme de l'Etat-souverain, s'affirme le besoin de liberté qui est en l'homme. Et avec lui la volonté de cultiver ce qui fait la différence et de reprendre le projet révolutionnaire là où les marxistes l'ont probablement trop vite abandonné : non pas seulement la prise du pouvoir socialiste de l'Etat, mais aussi la destruction de l'Etat, et pas seulement de l'Etat bourgeois.

Encore ne suffit-il pas de constater que l'événement du Prieuré est signe des temps. Ni que nous ne pouvons rester indifférents chaque fois que l'Etat, c'est-à-dire la majorité, cherche à nier, de tous les moyens dont il dispose, ce qui lui est étranger ou incompréhensible. Ni de déplorer finalement l'intolérance dans laquelle nous vivons et à laquelle souvent nous participons.

La lutte pour la liberté poussée jusqu'au bout de sa logique devrait entraîner l'Etat à prendre des mesures apparemment contre lui-même, c'est-à-dire en faveur des minorités qui le nient ou qui cherchent ailleurs leur raison d'être.

Pitié pour les profiteurs !

Le Conseil fédéral n'a pas craint de dénoncer vertement la responsabilité, dans l'accélération de l'inflation, des banques qui, dès la fin (en juillet) de la convention limitant l'accroissement des crédits, s'en sont donné à cœur-joie. Le marché était liquide : donc de bonnes affaires à portée de main. La mesure simple, mais efficace, de rétorsion, était de choisir pour le contingent 72-73, comme point de départ, la date même de la fin de la convention. Dès lors les profitards seraient pris à leur propre jeu, ayant déjà mangé leur contingent, comme on mange son pain blanc.

Le Conseil des Etats ne l'a pas entendu de cette oreille. Au Conseil national, le conseiller Meizoz a protesté en ces termes :

« S'agissant de l'arrêté instituant des mesures dans le domaine du crédit, je constate que le Conseil des Etats a complété l'article 3, alinéa 3, par une disposition spécifiant qu'« aucune banque n'est cependant tenue de réduire l'état des crédits atteints le 31 octobre 1972 ».

» En adoptant cet amendement, la Chambre haute a manifestement accordé une prime aux banques qui ont délibérément ignoré les directives de la Banque nationale suisse et ont ainsi profité des circonstances pour accroître sensiblement le volume des prêts qu'elles ont accordés durant la période qui s'est écoulée entre le 1^{er} août 1972 et le 31 octobre 1972. Il en résulte que ces établissements bancaires sont mis au bénéfice d'un traitement de faveur que l'on est bien en peine de justifier. En effet, ce dépassement des quota d'ac-

croissement des crédits n'a nullement été provoqué par un effort particulier en matière de financement de logements à loyers modérés mais bien plutôt par des investissements dans des secteurs plus rentables et générateurs de profits excessifs. Une telle mansuétude à l'endroit des banques qui n'ont pas voulu souscrire aux impératifs d'une politique conjoncturelle conforme à l'intérêt national est absolument incompréhensible; elle va à l'encontre des vues que le Conseil fédéral a exposées dans son message et pénalise, en quelque sorte, les établissements bancaires qui ont joué le jeu en se soumettant à la règle commune. »

La Banque nationale vient de prendre sa décision. Conforme à la décision des Chambres. Les profitards ne seront pas pénalisés.